

Législature 2017-2021

Séance du 15 septembre 2020

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°72

Quarantaine collective au Service de l'Édilité

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que le médecin cantonal a prononcé il y a quelques heures une mesure de quarantaine collective à l'encontre de notre personnel du Service de l'édilité, et ceci, jusqu'au samedi 19 septembre 2020 inclus. En effet, un collaborateur de ce Service a été diagnostiqué positif au Covid-19 et, après enquête, le Service du médecin cantonal a décidé de mettre en quarantaine tous ses collègues avec qui il a potentiellement été en contact étroit la semaine dernière. Nous précisons qu'à l'heure actuelle, tous les collaborateurs du Service se portent bien. Nous espérons donc qu'il s'agit d'un cas isolé.

Le service minimum sera assuré ces prochains jours par les collaborateurs qui étaient absents la semaine dernière, pour cause de vacances, par exemple.

Le Conseil communal va se renseigner et analyser les causes de cette quarantaine collective. En effet, depuis le début de la pandémie, de nombreuses mesures ont été prises et communiquées au personnel communal que ce soit au niveau du respect des mesures d'hygiène de base, des distances de sécurité et plus récemment, du port du masque quand les distances ne peuvent pas être respectées. Nous allons analyser sur la base des informations que nous demanderons si et où des erreurs ont pu être commises et prendre les mesures correctives nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
Eric Chassot

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, Syndic